

Fiche de candidature ERASMUS + - Année universitaire 2018/2019

Mobilité du personnel (STA : enseignement)

Deadline réponse : 5 janvier 2019

La mobilité du personnel favorise la modernisation de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire de la coopération entre établissements et permet aux enseignants de découvrir des perspectives différentes, de nouer de nouveaux contacts et enrichir leur réseau professionnel. La mobilité enseignante (STA) Erasmus + permet d'enseigner temporairement auprès d'universités partenaires européennes avec lesquelles l'ENSA Toulouse a signé **un accord bilatéral ERASMUS Plus**. Ces missions sont d'une durée minimum de 2 jours (**8 heures d'enseignement minimum** obligatoire). Il s'agit de dispenser des cours en accord avec l'université d'accueil et de permettre ainsi aux étudiants, ne bénéficiant pas d'une mobilité européenne, de profiter de l'enseignement et de l'expertise d'un enseignant d'un autre pays européen.

Les missions d'enseignement se font sur la base d'un « Contrat d'enseignement » proposé par l'enseignant candidat et accepté par les établissements d'envoi et d'accueil. Ce programme doit préciser : objectifs et valeur ajoutée de l'action de mobilité, contenu du programme d'enseignement, résultats escomptés. La commission des relations internationales recevra les demandes et attribuera les missions pour l'année en cours (selon l'enveloppe disponible du contrat financier Erasmus 2018/19)

NOM Prénom:

Email :

Date souhaitée de mobilité (prévision) :

Durée (en jours) (prévision):

Université partenaire :

Ville/Pays :

Contact université partenaire :

Thématique enseignement (prévision) :

- Pourquoi souhaitez-vous participer à une mobilité d'enseignement Erasmus + ?

- Quels seraient les cours dispensés et quel niveau Licence/Master ?

- Avez-vous déjà effectué une mobilité enseignement Erasmus(STA) :
Si oui, combien de fois et dans quelle(s) université(s) :

- Quelle plus-value cette mobilité « Erasmus Plus » apportera-t-elle à l'ENSA Toulouse ?

Date de la demande:

Signature enseignant :

Merci retourner ce formulaire à sophie.vialle@toulouse.archi.fr **avant le 4 janvier 2018**

Financement des missions d'enseignement Erasmus+

Le financement des missions d'enseignement Erasmus+ se compose de l'addition des frais de voyage et des frais de séjour .

a) Frais de voyage

Ils sont constitués d'un forfait déterminé par la distance entre l'université d'envoi et l'institution d'accueil, telle que la calcule le [portail Erasmus+ de la Commission européenne](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm) :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm

Destination	Montant forfaitaire
Moins de 100 km	0 €
De 100 à 499 km	180 €
De 500 à 1999 km	275 €
De 2000 à 2999 km	360 €

b) Frais de séjour

Ils résultent de la multiplication du nombre de jours d'activité par le forfait journalier attaché à la destination :

Groupe	Destination	Montant journalier
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	119 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-bas, Portugal	106 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovénie, Turquie, Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine	92 €